



Direction de la Proximité et de la  
Citoyenneté  
Service Concertation et Conseils de Quartier

## CONSEIL DE QUARTIER DE SOUCHE

### ASSEMBLEE GENERALE DU 11 SEPTEMBRE 2003

#### Présents :

Les Co-Présidentes : Madeleine CHAIGNEAU – Micheline VALADIER

Membres du Conseil de Quartier : Michel BOURDEAU, Jocelyn CRESPIEN, Frédéric DAUBERT, Camille DELAITRE, Michel FENIOUX, Robert FRANCHINEAU, Guy-Marie GUERET, Yves MORISSEAU, Christian NICOLET, Véronique RIVAULT, Arlette ROBIN, Vincent TRAN, Marc VALLET.

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire Chargé de la Démocratie participative

Direction de la Proximité et de la Citoyenneté : Lydia ZANETTE, Responsable Adjointe Service Concertation et Conseils de Quartier, Bruno BROSSARD Assistant de Conseils de Quartier, Laurence COSSET, Agent MCSP.

Excusés : Geneviève RIZZI, Odile BRACHET, Christian GERVAIS, Mimi GERVAIS.

Absents : Gilles FRAPPIER, Claudie LAROCHE, Julien BOUTEILLER, Jean-Luc DELSOL, Annie LEGAGNEUR, Claude PAGES, Athanase THOMAS.

### OUVERTURE DE LA SEANCE

**Madeleine CHAIGNEAU**, Co-Présidente élue remercie les personnes de leur présence et passe la parole à **Micheline VALADIER**, Co-Présidente habitante. Celle-ci présente la composition du dossier remis lors de cette Assemblée Générale. Elle rappelle également que 2 personnes jusqu'à présent ont démissionné (M. DELSOL et M. DORAY) qui ne sont pas actuellement remplacées étant donné que la charte n'indique pas pour le moment comment remplacer les membres en cours d'exercice.

Cette question sera abordée lors de la séance plénière des Conseils de Quartier ce qui va probablement amener à modifier la charte. **Micheline VALADIER** indique au public que des places vont être disponibles pour faire partie des membres du Conseil de Quartier de Souché.

Elle précise que l'Assemblée Générale de Souché se fait à la Maison de retraite étant donné la non-disponibilité de la Maison Pour Tous et espère, qu'avec les travaux prévus, la prochaine Assemblée Générale se fera à l'Espace Gillier.

## BILAN DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

**Conseil de Quartier** : Il se réunit une fois par trimestre soit 4 fois par an et une Assemblée Générale par an.

**Bureau** : Il est composé de 10 membres ( 7 membres du bureau et 3 responsables de commission). Il se réunit avant et après chaque conseil ce qui fait 8 réunions de bureau par an. La réunion de bureau qui a lieu avant le Conseil de Quartier vise à préparer celui-ci et faire le bilan des commissions, celle qui a lieu après sert à faire le bilan du Conseil et prépare les travaux des commissions.

**Commissions** : Elles réfléchissent et travaillent sur différents thèmes. Il existe une Commission Voirie, une Commission Sécurité, une Commission Bâtiments et Infrastructures, une Commission Environnement et Espaces Verts et une Commission Transports. Elles se réunissent régulièrement sans rythme précis, en fonction des besoins et des rencontres avec les services techniques pour discuter de certains projets ou problèmes qui se posent.

**Commission Inter-Quartier** : Deux membres au sein du Conseil de Quartier sont délégués. Elles réunissent des membres représentant les 9 Conseils de Quartiers. Pour le Conseil de Quartier de Souché :

**Commission Transport** : M. Frédéric DAUBERT

**Commission Pistes cyclables** : M. Christian NICOLET

### **Les commissions municipales :**

**Commission Citoyenneté** : elle travaille sur l'information, l'organisation et le fonctionnement des Conseils de Quartiers. Elle est organisée par la ville de Niort. Composée de Co-Présidents élus par le Conseil municipal, de Co-Présidents habitants, elle se réunit environ tous les mois et demi.

**Commission Consultative des Services Publics** : Elle effectue le suivi du fonctionnement de tous les services publics délégués. Elle est composée, sur décision du Conseil municipal, de Co-Présidents habitants et de certains élus et devrait se réunir au même rythme que la Commission Citoyenneté.

**Séance plénière des Conseils de Quartiers** : Tous les Conseils de Quartiers se réunissent en Assemblée Plénière une fois par an. Celle de l'année dernière s'est réunie à Noron, celle de cette année aura lieu à la Chambre de Commerce et d'Industrie le 4 octobre. Elle est destinée à faire le bilan global des travaux et du fonctionnement des Conseils de Quartiers.

**Fréquentation du Conseil de Quartier** : Présentation de l'histogramme indiquant les présents, les absents et les excusés. L'histogramme indique une très bonne fréquentation au Conseil de Quartier, c'est donc un point très positif.

## **Objet : Recueil et traitement des demandes faites au Conseil de Quartier**

Le Conseil de Quartier doit traiter les demandes d'intérêt général.

Pour ce qui concerne les demandes d'intérêts particuliers, le Conseil de Quartier les renvoie vers le Service Conseils de Quartiers par l'intermédiaire de la Maison Communale de Services Publics. Le Conseil de Quartier envoie un accusé de réception au demandeur. Cette demande est envoyée au service technique concerné par le Service Conseils de Quartiers. Le suivi de dossier est fait par la Maison Communale de Services Publics qui tient le demandeur informé.

Concernant les demandes d'intérêt général, la commission concernée étudie le dossier et, éventuellement, contacte les services techniques, par l'intermédiaire du service Concertation et Conseils de Quartiers ou de l' élu. Il est rappelé que les membres du Conseil de Quartier, non-élus, n'ont pas à s'adresser directement aux services. Le rôle de la commission est de suivre ces demandes, de faire avancer le dossier, de faire en sorte qu'il aboutisse et de tenir informées les personnes qui sont demandeuses.

## **BILAN DES PROJETS**

**Micheline VALADIER** précise que les personnes se posant des questions peuvent trouver des réponses dans le document joint au dossier et que les projets réalisés ne correspondent pas forcément à des dépenses du Conseil de Quartier ce qui l'amène à présenter le document relatif aux dépenses.

- Installation d'un miroir à l'intersection de la rue Chiron Courtinet et Boulevard Jean-Cocteau,
- Achat d'un abris vélo pour l'école Jean Mermoz,
- Aménagement pour réduire la vitesse Avenue Normandie Niemen

### **Objet : Avenue Normandie Niemen**

Aménagement pour réduire la vitesse.

### **Réponse Mairie/ proposition Conseil/bureau**

Travaux prévus 2<sup>ème</sup> semestre 2003, probablement au mois de Novembre, une information sera faite aux riverains avant le démarrage des travaux. **M. NICOLET** précise que **M. BONNIN** a confirmé que cet aménagement se fera entre le tronçon de la rue du Commandant Mouchotte et la rue Villechanoux sur le budget du Conseil de Quartier : 15 000 Euros.

## PROPOSITION 2004

**Micheline VALADIER** fait lecture des propositions 2004 :

- Demande d'abris vélos et scooter et prévoir préau au Parc de Souché boulevard Jean Cocteau.
- Demande d'aménagement de l'espace situé derrière le bâtiment de la rue André Gide (Fief Chapon),
- Aménagement de l'ancien restaurant scolaire Jean Mermoz,
- Acquisition de terrains dans le vieux bourg de Souché pour création de parkings,
- Aménagement voirie pour réduire la vitesse à l'intersection des rues Aérodrome, Chiron Courtinet et Sableau,
- Restauration de la Bibliothèque de Souché.
- Aménagement Rue de Souché pour réduire la vitesse.
- Pistes cyclables (relier le quartier au Centre-Ville).

## INTERVENTION DU PUBLIC

**Objet : Demande de riverain.**

- **Rue de Souché :** Cette rue est limitée à 30 Km/h, comme la rue de Bellune qui été aménagée avec ce que l'on appelle communément des gendarmes couchés, tandis que la rue de Souché n'a aucun aménagement. Le parking du Lycée St André ainsi que IMA apporte beaucoup de circulation dans cette rue. Il faudrait aménager la rue de Souché de la même façon que la rue de Bellune. Il précise que c'est un tronçon très dangereux qui devrait être traité prioritairement. Problèmes de circulation et de stationnement devant le Lycée St André. Un aménagement à 30 km/h serait souhaitable.

### Réponse mairie/proposition conseil/bureau

**M. NICOLET**, Responsable de la commission voirie, signale que plusieurs propositions avaient été faites par le service voirie. Cette rue étant assez longue, elle ne peut être aménagée que par tronçon. Il faut savoir que cette rue n'est pas très large par endroit, il faudrait faire des sens prioritaires, la commission est en train d'y travailler et prend note de la demande et précise que le sujet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

**M. FENIOUX** précise que l'incivilité des utilisateurs est aussi la cause de la dangerosité de cette intersection. Le code de la route n'est pas respecté. **Rodolphe CHALLET** précise qu'il y a des problèmes de comportement à la sortie de tous les collèges et lycées de Niort. Il faudrait réfléchir à un aménagement particulier. La réalisation du rond point prévu à l'intersection de la rue de Souché et de l'Avenue de Paris devrait contribuer à améliorer les choses puisque cela devrait fluidifier le trafic et éviter que les véhicules s'arrêtant au feux rouges bloquent toute la circulation.

**Objet : Demande de riverain.**

- **Rue de La Poste** : En descendant la rue de Fleurette, la plaque de rue n'est pas bien visible car cachée par des arbustes. Il faudrait qu'une seconde plaque soit installée sur la droite.
- **Abris-bus situé près de l'église** : M. NAUDIN remercie Madeleine CHAIGNEAU pour son travail de suivi de la remise en état de cet abris-bus qui était dépourvu des deux vitres.

**Réponse Mairie/proposition Conseil/bureau**

**Madeleine CHAIGNEAU** précise qu'elle a dû faire effectivement de nombreuses demandes et qu'elle interviendra chaque fois que ce sera nécessaire pour le quartier.

**Objet : Demande de riverain - Tags**

Au fur et à mesure que les mois passent, il y a de plus en plus d'artistes pour « badigeonner » les murs dont il ne sont pas propriétaires. Il serait important de prendre les mesures pour que notre environnement, qui est agréable à Niort, ne continue pas à se dénaturer. Il souhaiterait que le Conseil de Quartier et la municipalité sensibilisent la population au fait que lorsque l'on voit faire ce genre de chose, il faut le signaler afin que les responsables, dans le cadre de la citoyenneté, respectent la propriété des autres autant qu'ils aimeraient que l'on respecte la leur.

**Réponse mairie/proposition conseil/bureau**

**Commission Sécurité** : Les personnes propriétaires victimes de tags peuvent porter plainte afin que l'A.I.N. (Association Intermédiaire Niortaise) intervienne pour nettoyer. C'est gratuit (prise en charge par la Ville).

**Rodolphe CHALLET** : De belles fresques ont été réalisées sur les murs du Lycée St André dans le but que des tags ne puissent pas y être faits. Certaines personnes, malgré tout, ont souillé, ces réalisations, on ne peut que le regretter. Il faut de la prévention et organiser des murs libres on l'on peut faire des grafs. La police a interpellé quelques taggeurs qui ont été sanctionnés, ces délits ne restent pas tous impunis. Le Conseil peut participer à la sensibilisation et faire remonter les remarques, en sachant que l'on ne peut pas tout résoudre avec le Conseil de Quartier.

**Objet : Ecole Jean Mermoz**

La Commission Sécurité signale que les barrières de sécurité placées devant l'école ne changent absolument rien et que l'on ne peut pas circuler, alors qu'il y a un parking à proximité. C'est auprès des parents qu'il faut faire quelque chose.

**Réponse Mairie/ proposition Conseil/bureau**

**Un riverain** propose une coordination entre les représentants des parents d'élèves et les différents établissements scolaires du quartier afin de remédier à ce problème.

**Objet : Avenue de Paris**

- Le long des platanes, entre la rue de la Colline et la rue de Newton, refaire le trottoir.
- Un commerçant a interpellé un membre du Conseil (Véronique RIVAULT) pour avoir des renseignements concernant le projet d'aménagement du parking prévu à côté de la Caisse d'Epargne. Ce parking va-t-il être réalisé avant le rond point de la rue de Souché ? Ce commerçant craint pour le stationnement des clients potentiels.

**Réponse Mairie/ proposition Conseil/bureau**

La commission voirie précise que l'aménagement des trottoirs sera réalisé courant octobre.

Concernant la parking, Rodolphe CHALLET suppose que sa création se fera avant le rond point mais il y aura tout de même un problème d'accès et de perturbation concernant le stationnement dans ce secteur même, si le parking est réalisé avant. Il ne peut pas y avoir de travaux sans perturbation.

**Objet : Avenue Normandie Niemen / Rue de Souché / Rue André Gide**

Un riverain précise qu'il avait demandé à ce que les feux des passages piétons soient vérifiés et que le lendemain la vérification avait été réalisée. Il en est satisfait.

**Objet : Espace Gillier**

Achat de mobilier pour l'espace Gillier. Attente de chiffrage.

**Réponse Mairie/ proposition Conseil/bureau**

**Lydia ZANETTE** précise qu'une réunion doit être organisée par le Service Concertation et Conseils de Quartier en présence du Conseil de Quartier, le Service Patrimoine Bâti et le Service Intérieur de la Ville pour évaluer les besoins en matériel et établir un devis.

**Rodolphe CHALLET** intervient en disant que le budget du Conseil de Quartier n'était pas utilisé entièrement mais que les dépenses faites jusqu'à présent sont de bonnes initiatives prises par le Conseil. Il félicite le travail du Conseil de Quartier et précise qu'il apprécie ce Conseil qui essaie toujours de trouver des solutions aux problèmes posés, car il y a sur ce quartier une pratique ancienne du Comité de Quartier que l'on retrouve dans le Conseil.

**Objet : Demande de renseignements sur la Caserne des pompiers qui pourrait s'implanter Carrefour de l'Avenue de Limoges et du Boulevard Mendès France.**

Aux dires des journaux cette caserne s'implanterait directement sur le terrain d'un riverain qui n'a pas été consulté.

**Réponse mairie/proposition conseil/bureau**

**Rodolphe CHALLET** : Un article est passé dans la presse. Pour la ville de Niort, il n'y a pas de décision prise pour le moment. Un choix doit être fait.

**Objet : Chemin du 3<sup>ème</sup> millénaire**

Beaucoup de véhicules sur le chemin. Ce chemin a besoin d'être nettoyé. Certains utilisateurs de ce chemin sont propriétaires de terrains et demandent la possibilité d'y accéder avec leur véhicule sans être interpellés par des promeneurs. Serait-il possible d'avoir des badges sur les véhicules précisant que les utilisateurs sont riverains ou agriculteurs ?

**Réponse Mairie/proposition Conseil/bureau**

Une brigade à vélo de la police municipale a été créée et a pour mission principale de circuler sur le chemin du 3<sup>ème</sup> millénaire.

Le Conseil de Quartier prend note de cette information.

**Objet : Chemin créé le long de la voie ferrée.**

Les plots qui barraient ce chemin ont été retirés et mis sur le côté et se sont retrouvés très loin dans la vallée.

**Réponse Mairie/proposition Conseil/bureau**

Informations prises auprès de F. BONNIN. Ce chemin relève de la responsabilité de la DDE. Il n'est pas encore en circulation et devrait être fermé aux deux bouts (ce sont les utilisateurs qui retirent les plots). Sa sortie sur la rue de l'Aérodrome est très dangereuse car il n'y a pas de signalétique. L'accord sur la signalétique entre la Ville et la DDE date du mois d'avril. La DDE doit implanter la signalétique et ouvrir ce chemin qui doit être baptisé. Il faudrait lui trouver un nom. Ce chemin a été créé pour permettre aux engins agricoles de circuler suite à l'interdiction qui leur a été faite d'emprunter la 4 voies.

**Objet : Demande de baptême de rue.**

**Riverain :** Rue du Vigneau, des lotissements ont été construits et les noms des rues sont des noms de déportés. Le Maire avait signalé que lors de prochaines constructions les noms du Père et du Fils DORET, décédés en déportation, pourraient être repris pour baptiser une rue.

**CLOTURE DE LA SEANCE**

**Madeleine CHAIGNEAU** remercie l'assemblée de sa présence, de sa participation, du travail du Bureau, du travail entre élus et services municipaux et des habitants.

**Rodolphe CHALLET** donne rendez-vous le 4 octobre pour la séance plénière des Conseils de Quartier à tous les membres du Conseil et précise que si des personnes du public souhaitent assister à ce temps fort elles sont les bienvenues et doivent s'inscrire. Les demandes seront prises en compte dans la limite des 35 membres du Conseil de Quartier de Souché. Il remercie le service de Proximité, en précisant qu'ils sont un certain nombre à travailler sur les Conseils de Quartiers avec beaucoup de dynamisme et il ne faut pas les oublier car sans eux cela ne pourrait pas fonctionner.

**Micheline VALADIER** s'associe à Madeleine CHAIGNEAU et remercie l'assemblée d'être présente et apprécie beaucoup le travail effectué. Elle remercie encore le service de Proximité du travail fait en amont.

Elle demande si un des membres du Conseil se porte volontaire pour faire un témoignage sur un sujet quelconque lors de la séance plénière.

Il est également demandé des volontaires pour participer à l'organisation de la plénière l'après-midi (Buvette, suivi des tournois, etc...) et recommande le développement du co-voiturage pour se rendre en Centre-Ville, en indiquant que la MCSP est à disposition pour aider à cette organisation.

**Réponse Mairie/proposition Conseil/bureau**

**M. NICOLET**, Responsable de la Commission Voirie se porte volontaire pour témoigner.

**Prochaine réunion**

Réunion de bureau : jeudi 9 octobre – 20h30 – MCSP Souché